

*Tout savoir
SUR...*

LE LIVRET BFM AVENIR⁽¹⁾

**le placement 2 en 1
pour préparer
votre avenir**

Qu'est-ce qu'un Livret BFM Avenir⁽¹⁾ ?

Le Livret BFM Avenir⁽¹⁾ est un compte d'épargne accessible aux clients Société Générale /Banque Française Mutualiste (SG/BFM), disponible et sans plafond de versement. C'est le complément naturel de vos livrets et comptes d'épargne réglementés.

Que permet-il ?

Le Livret BFM Avenir⁽¹⁾ vous permet de mettre de l'argent de côté en toute sécurité, sans contrainte de plafond. Vous disposez ainsi d'une épargne de précaution disponible en cas de besoin ou pour réaliser un projet.

Comment fonctionne-t-il ?

- Vous demandez l'ouverture de votre Livret BFM Avenir⁽¹⁾ en agence ou par téléphone.
- Vous effectuez un premier versement minimum de 10 EUR.
- Votre épargne est rémunérée à 1,25 %⁽²⁾ l'an brut pour les 3 000 premiers euros puis 0,40 %⁽²⁾ l'an brut. Elle produit des intérêts par quinzaine (du 1^{er} au 15 et du 16 au dernier jour du mois) qui sont crédités sur votre Livret BFM Avenir⁽¹⁾ au début du mois de janvier de l'année suivante.
- Vous avez la possibilité de réaliser des versements libres à partir de 10 EUR. Vos versements sont possibles en espèces, chèques, virements depuis le compte bancaire du ou des titulaires.
- Vous pouvez également réaliser gratuitement des versements réguliers sur le Livret BFM Avenir⁽¹⁾ à partir de 15 EUR⁽³⁾ avec Déclic Régulier⁽⁴⁾.
- Votre argent reste accessible à tout moment en cas de besoin⁽⁵⁾.
- Un relevé mensuel est adressé dès lors que le Livret BFM Avenir⁽¹⁾ a fonctionné dans le mois écoulé et systématiquement en janvier suite au versement annuel des intérêts.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne majeure détenant un compte bancaire SG/BFM.

Quels sont ses atouts ?

- Votre épargne est sécurisée⁽⁶⁾.
- Vous pouvez réaliser des versements sans limite de montant.
- Votre argent reste disponible⁽⁵⁾ à tout moment en cas de besoin, sans frais ni pénalités.
- A partir de 75 EUR d'intérêts bruts acquis, vous pouvez bénéficier du Prêt BFM Avenir⁽⁷⁾ (prêt personnel à taux attractif).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Quel en est le coût ?

Souscription, versement, retrait, fermeture... Toutes vos opérations sont gratuites.

LE LIVRET BFM AVENIR⁽¹⁾

Vos questions/Nos réponses

Quand effectuer des versements sur mon Livret BFM Avenir⁽¹⁾ pour optimiser ma rémunération ?

Vos versements produisent des intérêts à compter du 1^{er} jour de la quinzaine suivant votre dépôt. Pour que votre épargne vous rapporte le plus tôt possible, il est donc préférable de réaliser vos versements en fin de quinzaine, le 15 ou le 30 (ou 31) du mois. De même, pour que votre épargne soit rémunérée au mieux, il est préférable d'effectuer un retrait après la fin d'une quinzaine, le 1^{er} ou le 16 de chaque mois car les retraits cessent de produire intérêts à partir de la fin de la quinzaine précédent le retrait.

Comment fonctionne le prêt BFM Avenir⁽⁷⁾ ?

Dès que vous avez acquis 75 EUR d'intérêts bruts sur votre Livret BFM Avenir⁽¹⁾, vous pouvez prétendre au Prêt BFM Avenir⁽⁷⁾.

Le calcul du montant du prêt se fera en fonction des intérêts bruts cumulés x 20.

Par exemple, pour 100 EUR d'intérêts bruts cumulés :

$100 \times 20 = 2\,000$ EUR : vous pouvez souscrire⁽⁷⁾ à un Prêt BFM Avenir de 2 000 EUR à un taux préférentiel, c'est-à-dire inférieur à ceux du barème.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Le Livret BFM AVENIR est un compte d'épargne à vue proposé et géré par la Banque Française Mutualiste

(2) Taux nominaux annuels bruts en vigueur au 01/01/2018, susceptibles de variations. Les intérêts sont calculés par quinzaines et crédités sur le livret chaque année en janvier, et génèrent eux-mêmes des intérêts. Intérêts versés soumis à la source aux prélèvements sociaux au taux de 17,2% et à prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8%, ouvrant droit à un crédit d'impôt. Sous réserve du respect de conditions de revenus et de délais imposées par la réglementation, il est possible de demander une dispense d'acompte. Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu.

(3) Tous les mois, tous les 2 mois, tous les trimestres ou tous les semestres.

(4) Service gratuit de virement automatique à partir de 15 EUR.

(5) Retrait à partir de 10 EUR minimum, sous réserve de maintenir un solde minimum de 10 EUR pour éviter sa clôture.

(6) Dans les conditions fixées par le Fonds de Garanties des Dépôts.

(7) Prêt amortissable non affecté, consenti par la BFM, organisme prêteur, sous réserve d'être titulaire d'un compte bancaire SG/BFM ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée), d'être titulaire d'un Livret BFM Avenir sur lequel est acquis un minimum de 75 EUR d'intérêts bruts et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM. Le Prêt BFM Avenir ne peut être conclu qu'après acceptation par l'emprunteur de l'offre de contrat de crédit proposée par le prêteur. Vous disposerez du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation pour renoncer au crédit. Voir conditions en agence.



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**